

Numéro Document	SEN.POL.004
Page	1
Date	01/04/2019
Date de Révision	-
Revision N*	000
Rédigé par	Babacar Mbaye
Revisé par	DG: Malick Ba
Approuvé par	DG: Malick Ba

## POLITIQUE D'APTITUDE AU TRAVAIL

**SEDRILL CONSULTING & SERVICES** s'engage à fournir à tous ses employés un environnement de travail sain et sans danger. Dans le souci de respecter cet engagement, la compagnie a l'obligation morale et légale de s'assurer que tout employé en service entreprenant une activité sur le lieu de travail est « apte à travailler ».

### Objectifs

- Fournir à tous ses employés un environnement de travail sain et sans danger.
- S'assurer que les employés ne sont pas sous l'emprise de drogues, d'alcool ou en manque de sommeil et ne sont pas dans une situation qui peut mettre en danger leur propre sécurité, leur santé ou la sécurité d'autres personnes sur le lieu de travail.
- Aider les employés qui traversent des difficultés hors du lieu de travail et qui affectent négativement leur performance et/ou leurs relations avec les collègues.
- Utiliser des méthodes scientifiquement acceptables pour détecter et vérifier que les faiblesses de tout un chacun concernant la drogue ou l'alcool ne dépassent pas les limites spécifiées dans la politique de **SEDRILL CONSULTING & SERVICES** sur la drogue et l'alcool.
- S'assurer qu'on s'occupe de manière équitable et positive des employés qui sont jugés inaptes à travailler.
- Former et doter de moyens la Direction et l'équipe des superviseurs afin de leur permettre de s'occuper de manière professionnelle et compréhensive des employés ayant des problèmes d'« **Aptitude Au Travail** ».
- Eduquer et former tous les employés sur les conditions requises pour être « **Apte Au Travail** » y compris donner des réponses spécifiques à toutes les questions posées à ce sujet.

### Responsabilités de la Direction et des Superviseurs

- La compréhension, l'application et le respect des Critères « d'aptitude au travail » de **SEDRILL CONSULTING & SERVICES**.
- Le contrôle continu de l'aptitude au travail au début et tout au long du travail de l'équipe en service.
- Conseiller et procurer de l'aide aux membres de l'équipe qui en ont besoin pour surmonter les problèmes liés à l'aptitude au travail.
- Fournir un environnement qui aide et encourage la capacité de tout un chacun à être apte au travail.

### Responsabilités de l'employé

- S'assurer qu'il est toujours apte pour pouvoir s'acquitter de ses devoirs sans s'exposer ou sans exposer les autres à des risques.
- Aviser le superviseur d'un manquement qu'il a ou de celui d'un collègue à l'aptitude au travail, et des effets secondaires d'un médicament prescrit qui peut avoir des impacts sur sa sécurité ou sa performance au travail.

**Le fait d'être « apte au travail » joue un rôle essentiel dans le programme OH&S de SENDRILL donc adhérer aux critères d'aptitude au travail est une condition d'embauche.**



Numéro Document	SEN.POL.004
Page	1
Date	01/04/2019
Date de Révision	-
Revision N*	000
Rédigé par	Babacar Mbaye
Revisé par	DG: Malick Ba
Approuvé par	DG: Malick Ba

## POLITIQUE D'APTITUDE AU TRAVAIL

**SENDRILL CONSULTING & SERVICES** Avril 2019